

Communiqué de presse

Consultations prébudgétaires du ministre Audet : redresser la barre

Montréal, le 8 février 2007 – Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome, qui représente au-delà de 4 000 organismes et regroupements québécois, rencontrait le ministre des Finances Michel Audet le 5 février, dans le cadre des consultations budgétaires.

D'emblée le Comité aviseur de l'ACA accueille favorablement l'orientation de ces consultations, placées sous la thématique *Des régions plus prospères*, dans la perspective de l'adoption au printemps 2007 d'une nouvelle politique de développement des territoires qui s'attachera notamment à favoriser la rétention des jeunes dans les régions ressources.

Présents dans toutes les régions du Québec, commandant un chiffre d'affaires dépassant le milliard de dollars dépensés sur place, notamment (à 60%) en rémunération de ses 42 000 salariés (à 80% femmes), occupant souvent, lorsque comparé au secteur manufacturier, le troisième et parfois le second rang des employeurs d'une région (le premier rang dans celle de la capitale nationale), le réseau communautaire est en mesure de contribuer largement aux objectifs du développement régional.

Le Comité aviseur de l'ACA s'inquiète toutefois de la stagnation du soutien gouvernemental aux groupes communautaires. La croissance de ce soutien chute en effet, passant de 10,7% en 2003-2004 à 7,5% en 2004-2005 et à 0,6% en 2005-2006, dernières données disponibles.

« Le gouvernement du Québec qualifie d'investissement le soutien à l'entreprise privée et de dépense le soutien au milieu communautaire. Pourtant, chaque dollar y produit un effet levier qui génère un autofinancement de 79¢. Et une bonne partie de ces 1,79\$, aussitôt dépensés dans la communauté, sont récupérés par l'État en impôts et en taxes », explique Monsieur Lamoureux, coordonnateur du Comité aviseur.

Les organismes communautaires œuvrent dans pratiquement tous les domaines : santé, éducation populaire, action bénévole, communications, logement, famille, femmes, jeunes, immigration, etc. N'ayant d'autre souci que le bien commun, ils rejoignent 1,3 million d'individus, parmi les plus pauvres de la société québécoise, améliorant leur qualité de vie, leur donnant quelque pouvoir sur leur présent et leur avenir. Ce faisant, ils épargnent à l'État québécois des centaines de millions de dollars qui, autrement, alourdiraient ses dépenses de programmes.

Daniel Lamoureux encore : « Il est impératif que le gouvernement d'une société aussi riche que la nôtre, mais marquée par autant de pauvreté et d'injustice, favorise la capacité d'agir de ceux-là de ses citoyens qui, sans se substituer à l'État, sont disposés à consacrer leur énergies et leur temps à réduire les inégalités sociales et à œuvrer au mieux-être des Québécois. Dans cette perspective il faut redresser la barre et rehausser le soutien aux organismes communautaires. »